

Stand

En tant qu'**agence de promotion**, vous pouvez utiliser la marque LuXembourg en co-branding sur un **stand** – le co-branding étant défini comme l'association de la marque LuXembourg avec une ou plusieurs identité(s) visuelle(s) d'un ou plusieurs partenaire(s).

Marque ombrelle ou marque partenaire ?

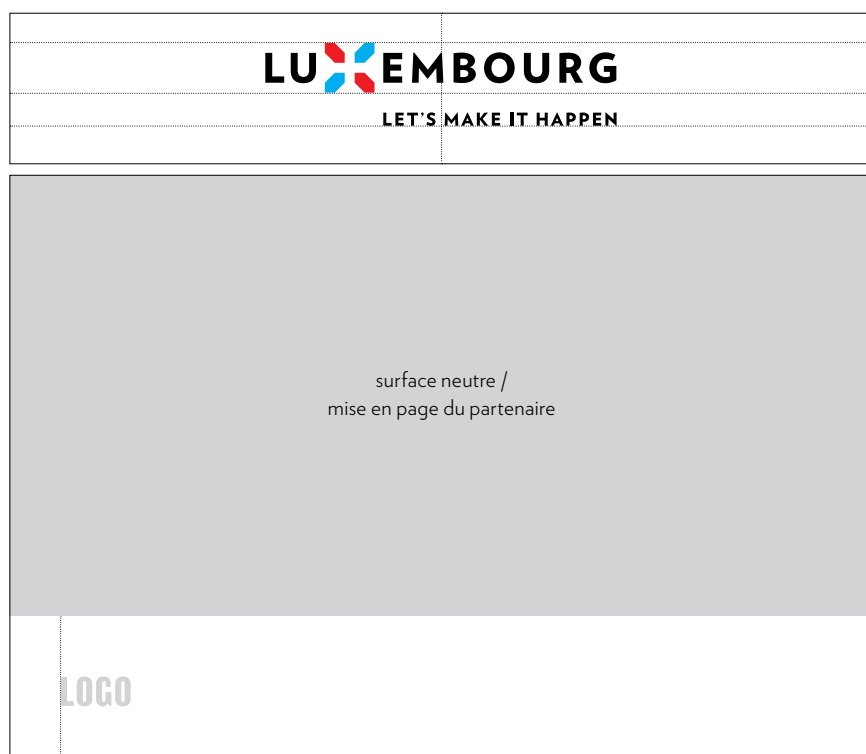
L'utilisation de la marque LuXembourg par une agence de promotion en co-branding peut être réalisée soit en tant que **marque ombrelle** (dans ce cas,

la marque LuXembourg représente la marque ombrelle et le(s) partenaire(s) se présente(nt) ensemble sous la marque LuXembourg), soit en tant que **marque partenaire** (dans ce cas, un ou plusieurs partenaire(s) communique(nt) ensemble avec le Luxembourg).

Les schémas ci-dessous illustrent comment la marque LuXembourg doit être utilisée dans les deux cas de figure sur le support de communication en question. La présentation peut être complétée par des éléments graphiques accompagnateurs de la marque LuXembourg tels que le symbole X, la matrice, etc.

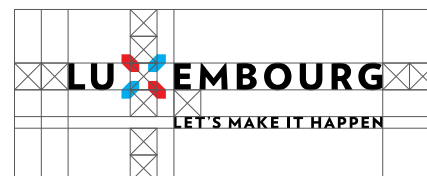
Marque ombrelle

Si la marque LuXembourg est utilisée comme **marque ombrelle**, c.-à-d. si une présentation commune sous la marque LuXembourg est souhaitée, les **règles graphiques** suivantes sont à respecter :



Positionnement en haut centré

- La Signature du Luxembourg doit être placée sur le chapeau en tenant compte de l'écart minimal de 2 « L » par rapport aux bords gauche et droite de l'espace utilisable. Exceptionnellement l'écart minimal en hauteur peut être réduit à 1 « L » sur des chapeaux de stand.



- La taille de votre logo doit être inférieure à celle de la Signature du Luxembourg.
- Le même principe s'applique si les logos de plusieurs partenaires sont à intégrer, la Signature du Luxembourg est positionnée seule en haut.
- Ce scénario s'applique uniquement si vous ne travaillez pas avec un logo de promotion sectorielle s'inscrivant dans la famille de la marque LuXembourg.

Positionnement en haut centré

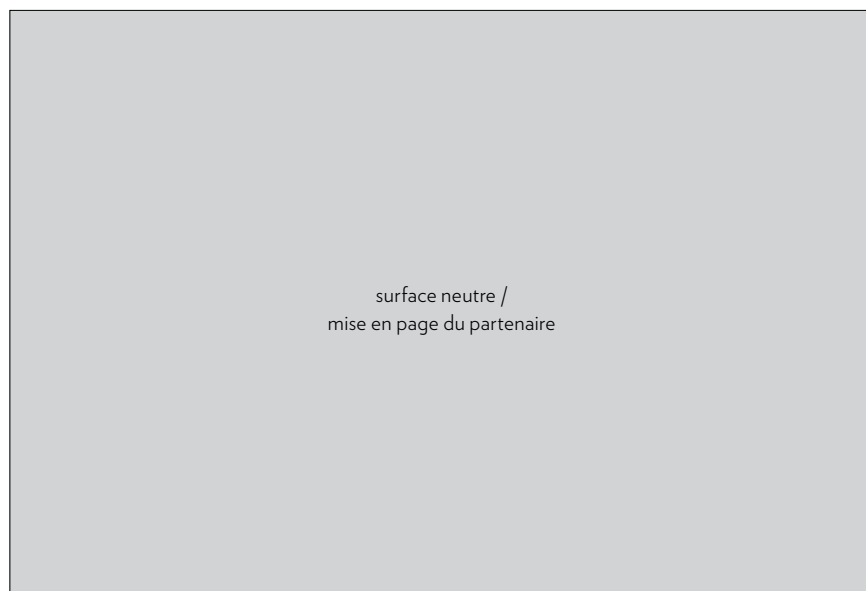
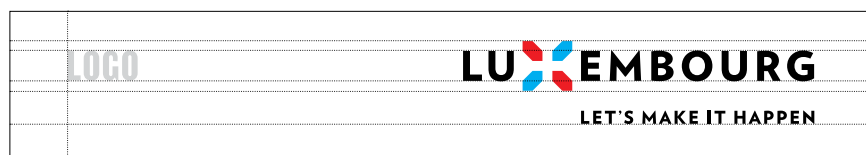
Nous sommes à votre disposition

En cas de questions, veuillez nous contacter : marque.luxembourg@mae.etat.lu

Toute utilisation de l'identité visuelle de la marque LuXembourg, ainsi que de ses éléments graphiques, devra être soumise à nos services pour validation préalable. Merci de bien vouloir introduire votre demande via notre formulaire sur le site lmih.lu

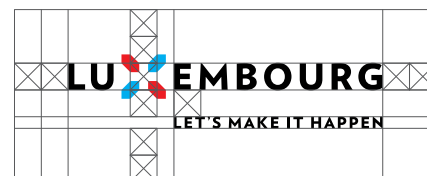
Marque partenaire avec un partenaire

Si la marque LuXembourg est utilisée comme **marque partenaire**, c.-à-d. si un partenaire communique ensemble avec le Luxembourg, les **règles graphiques** suivantes sont à respecter :



Positionnement en haut à droit

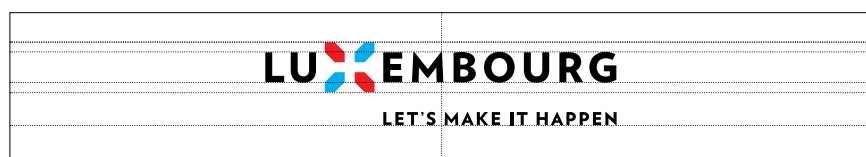
- La Signature du Luxembourg doit être placée sur le chapeau en tenant compte de l'écart minimal de 2 « L » par rapport aux bords gauche et droite de l'espace utilisable. Exceptionnellement l'écart minimal en hauteur peut être réduit à 1 « L » sur des chapeaux de stand.



- La taille de votre logo doit être inférieure à celle de la Signature du Luxembourg.
- La solution optimale est illustrée ci-après. La zone d'exclusion de la Signature du Luxembourg ainsi que le positionnement des deux logos à la même hauteur sont des éléments fixes. Après concertation avec nos services, il est cependant possible de développer d'autres variations, si les mises en page du partenaire l'exigent.
- Ce scénario s'applique uniquement si vous ne travaillez pas avec un logo de promotion sectorielle s'inscrivant dans la famille de la marque LuXembourg.

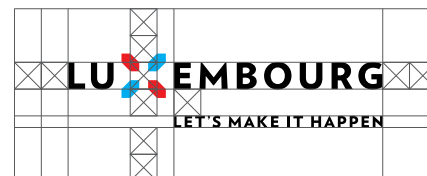
Marque partenaire avec plusieurs partenaires

Si la marque LuXembourg est utilisée comme **marque partenaire**, c.-à-d. si plusieurs partenaires communiquent ensemble avec le Luxembourg, les **règles graphiques** suivantes sont à respecter :



Positionnement en centré

- La Signature du Luxembourg doit être placée sur le chapeau en tenant compte de l'écart minimal de 2 « L » par rapport aux bords gauche et droite de l'espace utilisable. Exceptionnellement l'écart minimal en hauteur peut être réduit à 1 « L » sur des chapeaux de stand.



- La taille des logos partenaires doit être inférieure à celle de la Signature du Luxembourg.